

Instructions relatives au contrat-cadre réglant la fourniture de services cloud

Version du 18 février 2020

1

Quels sont les avantages du contrat-cadre?

Le contrat-cadre a pour but de définir les principes régissant les points essentiels de la fourniture de services cloud et de garantir la conformité du processus aux dispositions légales en vigueur. Il assure en outre une prise en compte équilibrée des intérêts des médecins et des prestataires. Pour nous assurer que les conditions soient acceptables pour toutes les parties, nous nous sommes inspirés pour son élaboration des contrats établis par un grand prestataire européen. Les médecins peuvent donc partir du principe que tout prestataire bien établi sur la place sera à même de remplir sa part du contrat.

3

Comment faire pour éviter des négociations interminables?

Le prestataire se trouve généralement en position de force lors de la négociation d'un contrat. C'est pourquoi la meilleure approche consiste à joindre le contrat-cadre dès la première prise de contact avec l'entreprise prestataire, en précisant d'entrée de jeu que son contenu est non négociable. Cela permet d'une part de prendre en compte uniquement les prestataires qui sont à même de remplir ces conditions et d'autre part de clarifier d'emblée les points essentiels du contrat.

2

Les clauses individuelles du contrat-cadre sont-elles négociables?

Le contrat-cadre forme un système logique et congruent et, à ce titre, il ne faudrait procéder à aucune modification ponctuelle. La FMH déconseille donc de modifier des clauses individuelles car cela pourrait entraîner des lacunes ou des inconsistances. Le contrat-cadre ne constitue pas pour autant une réglementation exhaustive, les parties règlent un certain nombre d'aspects opérationnels dans les annexes.

4

Pourquoi prévoir un contrat-cadre et non un modèle de document prêt à signer?

Les besoins en matière de services cloud varient fortement d'un client à l'autre. Un réseau de médecins exploitant un service d'urgences n'aura forcément pas les mêmes besoins qu'un psychiatre en cabinet individuel. Plutôt que de s'appuyer sur un contrat standard qui ne pourra par définition pas remplir toutes les exigences, il vaut mieux que les parties définissent les prestations souhaitées dans des annexes, d'autant que ces prestations ont une incidence directe sur le prix. C'est le seul moyen de s'assurer que le niveau de prestations soit véritablement adapté aux besoins.

5

Que reste-t-il à négocier?

La check-list ci-jointe énumère les points clefs qu'il conviendra de négocier à part. En cas de dispositions divergentes, il peut être nécessaire de définir des clauses supplémentaires. Les clauses individuelles peuvent être inscrites dans l'une des quatre annexes, qui font partie intégrante du contrat-cadre et règlent chacune un aspect spécifique des prestations.

7

Que règle l'annexe 2, «Exigences minimales pour la sécurité informatique des cabinets médicaux»?

Cette annexe régleme diverses questions importantes ayant trait à la sécurité des données et des équipements informatiques. Les directives de sécurité correspondent à des exigences minimales que chacune des deux parties devra mettre en œuvre dans sa sphère de responsabilités. Il n'est pas possible de réduire le niveau d'exigences, mais on pourra en revanche le renforcer en fonction des besoins individuels.

9

Que règle l'annexe 4, «Conditions d'octroi de licence»?

Le prestataire pourra être amené à spécifier les conditions d'octroi de licence tierce ainsi que diverses autres dispositions dans le contrat. L'annexe 4 est destinée à accueillir ce type de dispositions. S'il y a plusieurs documents, on pourra les numéroter de la même manière, p. ex. 4(a), 4(b), 4(c), etc.

6

Que règle l'annexe 1, «Contrat de sous-traitance du traitement des données»?

La conclusion d'un contrat de sous-traitance du traitement des données est prévue par la législation sur la protection des données. Le modèle proposé garantit une mise en œuvre conforme à la loi et ne devrait pas être modifié. Les points restant à concrétiser dans le modèle sont signalés en jaune.

8

Que règle l'annexe 3, «Contrat de prestations»?

Cette annexe régleme les prestations concrètes du prestataire, y compris les coûts. En règle générale, ces prestations sont proposées sous la forme d'un «paquet». Il revient au médecin de vérifier si ce dernier correspond effectivement à ses besoins, en veillant à ce que toutes les spécifications et prestations requises soient énumérées en détail. S'il y a plusieurs documents, on pourra ajouter une lettre au numéro de l'annexe, p. ex. 3(a), 3(b), 3(c), etc.

10

Comment réagir en cas de contradiction entre les éléments constitutifs du contrat?

En cas de contradiction, les dispositions du contrat-cadre prévalent en principe sur celles des annexes. Ce n'est que dans les cas où le contrat-cadre mentionne expressément des dispositions contenues dans les annexes que celles-ci bénéficient d'un certain degré de priorité. Cette approche permet de garantir le caractère équilibré du contrat et sa conformité au droit. En cas de contradiction entre les annexes, celle portant le numéro le plus petit l'emporte. Il est donc important de respecter l'ordre de numérotation prévu.